

**REGLEMENT DU CONCOURS**  
**« Rejoignez la Résistance – Far Cry 5 »**

**1.** Sony Interactive Entertainment France, société anonyme au capital de 40.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 399 930 593, dont le siège est situé 92 Avenue de Wagram - 75017 PARIS (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un concours intitulé « Rejoignez la Résistance – Far Cry 5 » du 12 avril au 8 mai (ci-après le « Concours »).

**2.** Le Concours est ouvert exclusivement aux personnes résidant en France métropolitaine et abonnées au service Playstation Plus, à l'exclusion des salariés de la Société Organisatrice et de ses sociétés affiliées ainsi que des membres de leur famille, des agences et de toute personne ayant participé à l'organisation du présent Concours, leurs salariés et membres de leur famille. Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité.

**3.** Seules les personnes majeures ont l'autorisation de participer.

**4.** Pour participer, les joueurs doivent :

- Se connecter sur le site [www.playstationplus.fr](http://www.playstationplus.fr) et en s'identifiant avec leurs identifiants Playstation Plus et participer à la compétition « Rejoignez la Résistance – Far Cry 5 » (PEGI 18) ;
- Synchroniser, au plus tard le dernier jour du Concours, les trophées gagnés en se rendant sur la rubrique du site [www.playstationplus.fr](http://www.playstationplus.fr) dédiée à cet effet et en modifiant leurs paramètres de confidentialité de façon à ce que les trophées synchronisés soient visibles des autres joueurs.

**5.** Les joueurs seront classés selon le pourcentage de trophées gagnés dans le jeu Far Cry 5 avant et pendant la durée du Concours. Le classement sera accessible sur le site [www.playstationplus.fr](http://www.playstationplus.fr). Il sera mis à jour en fonction des trophées synchronisés par les joueurs.

**6.** Seront déclarés gagnants, les joueurs classés entre la 1<sup>ère</sup> et la 60<sup>ème</sup> place du classement à la fin du Concours. La rapidité pour atteindre le pourcentage de trophées final sera utilisée pour départager les joueurs en cas d'égalité.

Les gagnants du Concours seront informés par email dans un délai d'un mois à compter de la fin du Concours, à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur connexion sur le site [www.playstationplus.fret](http://www.playstationplus.fret). Ils devront répondre à la Société Organisatrice pour confirmer les coordonnées (nom, prénom, adresse postale) à laquelle ils souhaitent que leur lot soit envoyé. A défaut, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.

**7.** Les gagnants recevront les dotations suivantes en fonction de leur classement :

- 1<sup>ère</sup> place : 1 PS4 Pro 1 To Jet Black + 1 œuvre sérigraphiée Geek Art pour Far Cry 5 de Gax
- 2<sup>ème</sup> place : 1 édition Collector « The Father » du jeu Far Cry 5 (*comprenant un coffret collector exclusif, une Figurine de Joseph Seed de 31,3 cm et son vitrail teinté, le jeu, un steelbook exclusif, la bande originale du jeu, une carte d'Hope County et les bonus numériques suivants : Pack Chasseur de Gros Gibier, Pack As de l'Aviation, Pack Chaos, Pack Explosif, Pack Survivant de l'Apocalypse*) + 1 œuvre sérigraphiée Laurie Greasley pour Far Cry 5.

- 3<sup>ème</sup> place : 1 édition Collector de Far Cry Primal (*comprenant le jeu, un coffret collector exclusif, un Steelbook exclusif, la bande son du jeu & les enregistrements audio Wenja, le guide de langage officiel de 68 pages, la carte d'Oros, et les bonus numériques suivants : Légende du Mammouth, Le Gourdin Shasti Sanglant, 4 Packs d'Améliorations*) + 1 œuvre sérigraphiée Geek Art pour Far Cry 5 de Orlando
- De la 4<sup>ème</sup> place à la 6<sup>ème</sup> place : 1 « Book of Joseph » exclusif et non commercialisé + 1 Casque Micro Sans Fil 2.0 + 1 abonnement 12 mois PlayStation Plus
- 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> place : 1 « Book of Joseph » exclusif et non commercialisé + 1 Manette Dualshock 4 Steel Black + 1 abonnement 12 mois PlayStation Plus
- De la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> place : 1 poster Far Cry 5 + 1 Manette Dualshock 4 Steel Black + 1 abonnement 12 mois PlayStation Plus
- De la 12<sup>ème</sup> à la 23<sup>ème</sup> place : 20€ de crédit sur le PlayStation Store sous la forme d'une carte physique
- De la 24<sup>ème</sup> à la 30<sup>ème</sup> place : 1 poster Far Cry 5
- De la 31<sup>ème</sup> à la 60<sup>ème</sup> place : 1 planche de 5 stickers Far Cry 5

Les lots seront adressés aux gagnants par courrier à l'adresse qu'ils auront indiqué dans un délai de 8 semaines à compter de la fin du Concours, à l'exception du code de téléchargement numérique qui sera envoyé par email à l'adresse utilisée par les gagnants pour participer.

**8.** La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler le présent Concours, à tout moment si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En cas d'indisponibilité des lots, la Société Organisatrice se réserve le droit de les remplacer par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. La participation implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d'éventuels virus présents sur le réseau.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Concours, si les participants ne parviennent pas à se connecter au site du Concours, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter, ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques.

**9.** Les données à caractère personnel concernant le participant sont destinées à la Société organisatrice en vue de l'organisation du Concours et notamment aux fins de l'inscription du participant, sa participation au Concours, et de contacter les gagnants. Les données seront conservées pendant un an à compter de la fin du Concours. Les données devant être adressées à la Société Organisatrice sont obligatoires. A défaut de communication de ces informations, la participation ne pourra pas être retenue.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent, que le participant peut exercer en s'adressant à la Société organisatrice, à l'adresse indiquée au début du présent règlement. En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Concours, le participant renonce à sa participation.

Conformément à l'article 40-1-II de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tel que modifié, le participant peut transmettre à la Société organisatrice des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

**10.** La participation à ce Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur [www.playstationplus.fr](http://www.playstationplus.fr).

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du jeu ou à l'interprétation du présent règlement. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois suivant la date de clôture du jeu.